

Mise le 24 oct 1807.

Dossier concernant Demandes de concession d'eau  
à Moneghetti en 1807 par  
Pierre Antoine Bonetti et consorts  
(Refus)

M. L'Emery et Robelli viennent de me présenter des  
observations en réponse à celles que vous m'avez fournies par  
votre Délibération du 7 et du 10 de ce mois, et par la Délibération  
du Conseil municipal du 7 même mois concernant la  
demande faite par eux de la Commission d'eau du  
ruisseau de Moneghetti.

Il paraît d'après ces dernières observations et d'après le  
traité y joint que les eaux dont les pétitionnaires demandent  
d'être autorisés à se servir doivent après avoir servi  
au moulin qu'on veut construire être reversées au lit  
du ruisseau dans un endroit à portée pour l'abreuvement  
des bestiaux, que les eaux qui ont servi au lavage du marc  
des Olives recevront une destination particulière jusqu'à la  
même façon que le volume restant des eaux n'en sera  
point allégé et pourra continuer à servir à l'abreuvement  
des bestiaux, ainsi qu'au lavage du linge; qu'enfin il est  
dans l'intention des pétitionnaires de ne point préjudicier